

Quevilly études secondaires

Le dispositif Quevilly études secondaires est un système d'aides financières attribuées chaque année à des collégiens et lycéens habitant Grand Quevilly, sous conditions de ressources, afin de leur permettre de poursuivre leurs études sereinement.

Critères d'attributions :

Pour bénéficier du dispositif Quevilly études secondaires, il faut :

- vivre à Grand Quevilly,
- être inscrit dans une des classes de l'enseignement secondaire (collège, lycée, CAP/BEP),
- avoir un quotient familial (QF) ouvrant droit à l'aide (voir plus bas pour plus d'informations sur le calcul)

Des dérogations pour des collégiens ou lycéens ne remplissant pas forcément tous ces critères sont exceptionnellement possibles (voir plus bas).

Modalités des demandes :

Un dossier de demande de Quevilly études secondaires est à retirer à partir de la rentrée scolaire à l'accueil de l'Hôtel de Ville ou disponible en téléchargement ici ([téléchargez le dossier](#)).

Pour l'année scolaire 2022-2023, la période de retrait et de dépôt du dossier accompagné des pièces justificatives doit se faire entre le 1er septembre et le 14 octobre 2022. Le dépôt est possible directement à l'accueil de l'Hôtel de Ville, par mail (avec toutes les pièces demandées au format PDF) à mairie.ges@grandquevilly.fr ou, si vous ne pouvez pas faire les photocopies des documents, uniquement sur rendez-vous auprès du service Quevilly études en prenant rendez-vous [en ligne sur l'Espace Citoyen](#) ou au 02 35 68 93 36.

Documents à fournir :

Les documents suivants sont à fournir avec le dossier de demande :

- livret de famille (uniquement pour une première demande)
- notification CAF complète avec prestations et quotient familial du foyer
- dernier avis d'imposition ou de non imposition du foyer
- dernière quittance de loyer du foyer
- certificat de scolarité pour chaque enfant scolarisé au collège ou au lycée
- relevé d'identité bancaire ou postal (RIB)

Plus d'informations sur les montants et les calculs des aides, les dérogations et le versement sur le [règlement d'attribution du dispositif](#) adopté par délibération du conseil municipal.

Retrait et dépôt du dossier de demande à partir de la rentrée à l'accueil de l'Hôtel de Ville par mail ou sur rendez-vous auprès du service Quevilly Etudes, la prise de rendez-vous est disponible [en ligne sur l'Espace Citoyen](#).

contact

Quevilly études supérieures et secondaires

Coordonnées :

- 02 35 68 93 36
- mairie.qes@grandquevilly.fr
- Esplanade Tony Larue